

**DECISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SECURITE POUR
L'EVENEMENT « BONEY M - The Original Show »**

Adm N° 2024 - 82

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,**Considérant** la nécessité pour le Service « Evènementiel » de permettre le bon déroulement du programme de son événement : « BONEY M - The Original Show » :**DECIDE****ARTICLE 1 – OBJET ET COUT**

De signer un contrat de sécurité pour l'évènement « Boney M – The original Show » :

DATE EVENEMENT	INTERVENANTS	CACHET (TTC)	LIEU	ORGANISATEUR
29 juin 2024	DIVANO PROTECTION SECURITE S.A.S. 1441 chemin du Geôlier 82200 MOISSAC	1 200,00 €	Esplanade des Moulins	Service Evènementiel

ARTICLE 2 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 14 Mai 2024



Romain LOPEZ